

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 4 JUIN 2015

Le jeudi 4 juin 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON, Carine MOREL

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Loïc JORRE et René VAUGEOIS

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 7 MAI 2015
- II. VOTE TARIFS CANTINE/GARDERIE/TAP/ALSH POUR L'ANNEE 2015/2016
- III. CONVENTION ALSH AVEC LA VILLE DE MAYENNE
- IV. CCPM : MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES TAP
- V. ALSH : SORTIE JUILLET 2015
- VI. URBANISME : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- VII. FPIC : ABANDON AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- VIII. QUESTIONS DIVERSES

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 07/05/2015

II. VOTE TARIFS CANTINE/GARDERIE/TAP/ALSH ANNEE 2015/2016

L'année scolaire arrivant à sa fin, le maire suggère de valider les tarifs cantine, garderie, TAP et centre de Loisirs pour l'année scolaire 2015/2016 afin que les parents en prennent connaissance avant les vacances d'été.

Le maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas faire subir de hausses des tarifs pour l'année 2015/2016 et donc de voter les tarifs cantine, garderie, TAP et Alsh à l'identique de l'an passé.

✚ TARIF CANTINE applicable du 01/09/2015 au 31/08/2016

TARIF CANTINE	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (1)
Repas scolaire	3.60 €	4.60 €
Repas agents communaux	4.80 €	-
Repas adultes	6.00 €	7.00 €
Repas adultes + 60ans	4.95 €	-

(1) Moins la prise en charge de la mairie de résidence

✚ TARIF GARDERIE SOIR applicable du 01/09/2015 au 31/08/2016

TARIF GARDERIE SOIR	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (2)
DU LUNDI AU JEUDI à partir de 16h30		
Jusqu' à 17h30		
QF < 599	0.90 €	1.00 €
QF de 600 à 899	0.95 €	1.05 €
QF > 900	1.00 €	1.10 €
Jusqu' à 18h30		
QF < 599	1.60 €	1.80 €
QF de 600 à 899	1.70€	1.90 €
QF > 900	1.80 €	2.00 €
Jusqu' à 19h00		
QF < 599	2.20 €	2.50 €
QF de 600 à 899	2.35 €	2.65 €
QF > 900	2.50 €	2.80 €

(2) moins la prise en charge de la mairie de résidence

TARIF GARDERIE SOIR	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (3)
LE VENDREDI à partir de 15h30		
Jusqu' à 16h30		
QF < 599	0.50 €	0.60 €
QF de 600 à 899	0.55 €	0.65 €
QF > 900	0.60 €	0.70 €
Jusqu' à 17h30		
QF < 599	1.40 €	1.60 €
QF de 600 à 899	1.50 €	1.70 €
QF > 900	1.60 €	1.80 €
Jusqu' à 18h30		
QF < 599	2.10 €	2.40 €
QF de 600 à 899	2.25 €	2.55 €
QF > 900	2.40 €	2.70 €
Jusqu' à 19h00		
QF < 599	2.70 €	3.10 €
QF de 600 à 899	2.90 €	3.30 €
QF > 900	3.10 €	3.50 €

(

(3) moins la prise en charge de la mairie de résidence

Au-delà de 19 h, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.

✚ TARIF GARDERIE MATIN applicable du 01/09/2015 au 31/08/2016

TARIF GARDERIE MATIN	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (4)
QF < 599	1.40 €	1.50 €
QF de 600 à 899	1.45 €	1.55 €
QF > 900	1.50 €	1.60 €

(4) moins la prise en charge de la mairie de résidence

✚ TARIF TAP applicable du 01/09/2015 au 31/08/2016

TARIF T.A.P	TARIF Commune et Hors commune Par heure et par enfant
QF < 599	0.50 €
QF à partir de 600	0.70 €

Une participation de 0,30 € par heure et par enfant sera demandée aux communes de résidences des enfants participants aux TAP avec la mise en place d'une convention. A défaut, les administrés hors communes seront facturés de ce supplément.

TARIF GARDERIE MATIN OU SOIR pour les mercredis périscolaires et les vacances

GARDERIE MATIN OU SOIR	QF < 599	05 cts
	QF < 600 à 899	10 cts
	QF 900 et +	15 cts
Commune et hors commune		

TARIF CENTRE DE LOISIRS et MERCREDI PERISCOLAIRE applicable du 01/09/2015 au 31/08/2016

Tarif ALSH				
	Tarif Commune		Tarif Hors commune	
	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée
QF < 599	3,45 €	6,55 €	4,45 €	8,55 €
QF < 600-899	3,90 €	6,80 €	4,90 €	8,80 €
QF 900 et +	4,35 €	7,20 €	5,35 €	9,20 €
ALSH : système forfaitaire inscription à la semaine 5jrs de présence → 4 jrs 1/2 facturés				
QF < 599		29,65 €		38,65 €
QF < 600-899		31,10 €		40,10 €
QF 900 et +		33,15 €		42,15 €

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de ne pas augmenter les tarifs cantine, garderie, TAP et centre de loisirs et valide les tarifs ci-dessus pour l'année 2015/2016
- ✓ Maintien la demande de participation aux communes extérieures pour la cantine et les TAP pour l'année scolaire 2015/2016 avec la mise en place d'une convention signée des deux parties

Après la validation des tarifs 2015/2016, une pratique supplémentaire pour la fourniture des repas est soulevée. Déjà utilisée par la commune de Loiron, il pourrait être proposé aux parents de fournir eux-mêmes les repas pour leurs enfants mangeant à la cantine. Cette proposition permettrait de résoudre en partie les problèmes d'allergie alimentaire, de culte, de coût et d'habitude de consommation. Seule, la prestation du personnel leur serait facturée 2 € la journée.

Le sujet sera évoqué lors du prochain conseil d'école le 12 juin 2015 pour avis.

III. CONVENTION ALSH AVEC LA VILLE DE MAYENNE

Le centre de loisirs de Commer est fermé du 3 au 23 août 2015. Des familles travaillant au mois d'Aout se retrouvent sans solution pour faire garder leurs enfants durant ces trois semaines.

La seule alternative possible serait de les mettre au centre de loisirs de Mayenne. Toutefois pour que les enfants de Commer soient acceptés à Mayenne, la commune de Commer doit signer une convention avec la ville de Mayenne.

La signature de cette convention déclenchera une facturation de la ville de Mayenne

- ✓ A la famille ayant mis leurs enfants au centre
- ✓ A la commune de Commer pour le coût supplémentaire de l'accueil des enfants hors commune

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la signature de la convention avec la ville de Mayenne pour le centre de loisirs et décide la refacturation aux familles de Commer du coût supplémentaire facturé par la ville de Mayenne à la commune.

IV. CCPM : MATERIELS PEDAGOGIQUES POUR LES TAP

Denis MARCHAND, délégué à la commission jeunesse, présente le matériel pédagogique proposé par la Communauté de Communes pour les activités des TAP aux conditions tarifaires suivantes :

Adhésion à la CC	100 €
Malles – 10 malles à l'année	100 €
2 Parcours (360 € l'unité pris à 50 % par la CC)	360 €
Soit un total de	560 €

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion ainsi que la location des malles et des parcours auprès de la Communauté de Communes pour un coût de 560 € pour l'année 2015/2016.

V. ALSH : SORTIES JUILLET 2015

Lors de la précédente réunion de conseil, il a été évoqué de mettre en place deux sorties pour le mois de juillet 2015.

- ✓ Sortie au parc aquatique d'Evron le 7 juillet 2015 pour 40 enfants
- ✓ Sortie au musée Robert TATIN le 16 juillet 2015 pour 40 enfants.

Pour ces sorties, les tarifs suivants sont proposés :

Quotient Familial	Tarifs commune	Tarif hors commune
QF < 599 €	10 €	12 €
QF de 599 € à 999 €	11 €	13 €
QF à partir de 999 € et au-delà	12 €	14 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la sortie au parc aquatique d'Evron aux tarifs proposés ci-dessus.

Quant à la sortie au musée Robert TATIN, le conseil municipal décide de ne pas donner suite avec 4 voix pour, 5 abstentions et 6 contre pour risque de non remplissage, engendrant un fort coût pour la collectivité.

VI. URBANISME : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové du 24 mars 2014, a mis fin à la possibilité offerte aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne de solliciter la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

La communauté de Communes du Pays de Mayenne, après consultation de ses communes membres, a pris l'initiative de créer un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. La création de ce service a pour but de ne pas exposer les communes à une situation les amenant à instruire par leurs propres moyens des dossiers présentant une réelle complexité technique et juridique.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service par la communauté de Communes, une convention doit être signée des deux parties. Le maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol ainsi que du coût unitaire de chaque acte :

Acte d'urbanisme	Tarif unitaire
Certificat d'urbanisme b	61 €
Déclaration préalable	106 €
Permis de démolir	121 €
Permis de construire	151 €
Permis d'aménager	182 €

DELIBERATION: Le conseil municipal, à la majorité, (10 voix pour, 3 abstentions, 2 contre) valide la convention de mise à disposition du service commun d'instruction ainsi que les tarifs indiqués.

VII. FPIC : ABANDON AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire présente le fonctionnement du FPIC (Fond de péréquation intercommunal) aux membres du conseil ainsi que les chiffres annoncés par la communauté de Communes.

Le maire souhaitant apporter quelques éléments complémentaires décide de reporter la validation lors d'une prochaine réunion de conseil.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Vente d'une bande de terrain**

Lors d'une réunion de conseil en juin 2013, il a été validé la vente d'une bande de terrain de 16 m x 5 m à MME Karine JOUET et MR KOURTAA au prix de 5 € TTC le m².

Mickaël DELAHAYE informe que MME JOUET et MR KOURTAA veulent modifier leur projet d'achat et souhaite acquérir une bande de 16 m x 6 m et non 5 m comme stipulé précédemment soit une surface de 96 m². Un rendez-vous de géomètre est prévu lundi 8 juin 2015 pour effectuer le bornage.

Le maire demande au conseil de délibérer sur la nouvelle surface du terrain à vendre ainsi que sur le prix de vente.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la vente d'une bande de terrain d'une superficie de 96 m² à MME JOUET et MR KOURTAA au prix de 5 € TTC le m².

- **Droit de préemption urbain 17 Résidence des Lilas à Commer** : le conseil municipal de donne pas suite.

- **Demande d'acquisition d'une bande de terrain**

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré un administré dans le cadre d'une demande d'acquisition d'une bande de terrain communal.

Cette bande de terrain est un chemin communal situé entre le chemin de la Chaîne et la Route de Belgeard.

Raymond LELIEVRE, délégué à la commission voirie et chemins ruraux, suite à sa participation à une formation sur les chemins ruraux, précise qu'un chemin communal ne peut être cédé sans qu'il soit procéder, au préalable, à une enquête publique. Le coût d'une enquête publique est d'environ 2 000 € minimum.

Le conseil municipal ne donne pas suite.

- **Renouvellement abonnement AMF 53 pour l'année 2015**

- ✚ Maintenance et hébergement sur site internet de la commune pour 200 €
- ✚ Souscription au pôle « Marchés publics » pour 130 €

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le renouvellement de ces deux abonnements auprès de l'AMF.

- **Informatique**

Le maire informe le conseil qu'il a validé, au vue des délais à respecter, deux devis de la Sté CONTY concernant:

- ✚ Le renouvellement de l'anti-virus Kaspersky. 5 postes sont concernés. Le devis signé pour cette prestation s'élève à 406,80 € TTC
- ✚ Le renouvellement à la souscription de l'abonnement à MICROSOFT Exchange on line (messagerie internet) pour 162 € H.T par an et au nom de domaine COMMER.FR pour la somme de 104,40 € H.T.

- ✚ Renouvellement du contrat hot line de la messagerie (*dépannage à distance*) pour 233.78 € H.T par an

Loïc JORRE, délégué à la commission informatique, présente le renouvellement auprès du contrat d'assistance informatique et de dépannage sur site pour le matériel informatique de l'école qui concerne 4 postes qui est proposé par la Sté SDP INFORMATIQUE. Cette prestation représente un coût annuel de 384 € TTC.

Avant de procéder à la délibération, le maire précise au conseil municipal que Loïc JORRE, travaillant chez SDP Informatique, ne participera pas au vote.

DELIBERATION : le conseil municipal, à l'unanimité, avec 14 voix pour, décide de ne pas renouveler le contrat d'assistance de l'école.

➤ **LDA 53 : prélèvement et analyse légionnelle**

Christelle BEAUDOUIN, 1^{ère} adjointe, présente un devis proposé par le Sté LDA 53 pour le prélèvement et l'analyse légionnelle sur le site du stade de foot.

Trois prélèvements et analyses seront réalisés pour un coût de 183,65 € H.T.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis proposé par la Sté LDA pour les prélèvements et analyses légionnelle.

➤ **Planification des réunions de conseil 2nd semestre.**

- Jeudi 2 juillet à 20h30
- Mardi 4 août à 20h30
- Mardi 8 septembre à 20h30
- Mardi 6 octobre à 20h30
- Jeudi 5 novembre à 20h30
- Jeudi 10 décembre à 20h30

➤ **Mucoviscidose édition 2015** aura lieu le dimanche 27 septembre 2015. Les bénévoles assureront le ravitaillement à l'écluse de la Roche lors du marathon des écluses.

➤ **Comité des Fêtes** : Daniel Gérard informe le conseil que le comité des fêtes assurera l'organisation de la fête communale comme chaque année mais qu'après cette manifestation, l'association du Comité des Fêtes sera certainement mise en « sommeil ».

➤ **Réunion des associations** : Damien COUILLEAUX, délégué à la commission des Associations, informe que la réunion des associations s'est très bien passée. Le but de cette réunion était de s'informer sur les frais supportés par chacune des associations et de mettre en place des règles pour statuer sur le montant des subventions à attribuer ou non à chacune d'entre-elle.

➤ **Festival Chez Papy** : L'association Chez Papy a annoncé au maire que le Festival ne sera pas reconduit comme à l'identique cette année, faute de budget. L'association souhaite cependant maintenir les activités pour les enfants l'après-midi et organiser la mise en place d'un concert el soir, à partir de 20h30 et jusqu'à 22h00.

L'association afin de récolter des fonds organise un concours de pétanque le samedi 13 juin 2015 sur le terrain de la gare.

- **Réunion de la paroisse** : Le maire ainsi que Karine MOREL ont assisté à la réunion de la paroisse. Des personnes supplémentaires seraient souhaitables pour venir aider à l'entretien de l'église qui devient très difficile.

- **Marché du Point à temps** : Miguel CAMUS en charge de ce dossier annonce que le marché est suspendu pour le moment.

- **AMF site internet de la mairie** : une formation aura lieu salle du conseil le vendredi 12 juin.

- **Redevance incitative** : Christelle BEAUDOUIN annonce que les factures de la redevance incitative ne vont pas tarder à arriver dans les boîtes aux lettres.

Il est 00h20, la séance est levée